

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

We hereby certify that we have compared this document with its original and that it is a true and complete copy thereof.

McFADDENS
SOLICITORS

By: Wayne Russell
Date: 07/03/2005

**MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

Le Ministre d'Etat


N° 04- 467/MFB/CAB

ATTESTATION

Conformément à l'acte de création de « Offshore Finance Authority » de l'île autonome d'Anjouan, nous attestons que seul le Directeur Général de ce département est habilité à désigner un agent officiel pour le représenter et agir à son nom en ce qui concerne ses activités à l'extérieur de l'île Autonome d'Anjouan.

Etablie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Moroni, le 11/12/2004


Hamadi Abdoulbastoi
AHAMADI ABDOULBASTOI